

## LES DOSSIERS DE L'ASFE

### SESSION DE TRAVAIL DE L'AFE : OCTOBRE 2017

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) a tenu sa 27<sup>e</sup> session plénière (7<sup>e</sup> sous sa nouvelle forme issue de la loi du 22 juillet 2013) du 2 au 6 octobre 2017. C'est le président de la République Emmanuel Macron qui a ouvert la session. Pour rappel, les 90 conseillers AFE sont élus par les 443 conseillers consulaires pour un mandat de 6 ans dans 15 circonscriptions. Le président de l'AFE est élu par et parmi ses pairs. Les sessions de l'AFE sont biennuelles. L'AFE est composée de 6 commissions :

- la Commission des finances, du budget et de la fiscalité ;
- la Commission du commerce extérieur, développement durable, emploi et formation ;
- la Commission des affaires sociales et anciens combattants ;
- la Commission des lois, règlements et affaires consulaires ;
- la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie ;
- la Commission de la sécurité et protection des personnes et des biens.

L'ASFE a assisté aux restitutions des travaux des commissions et a lu, pour vous, leur rapport. Vous en trouverez la synthèse ci-après.

# SOMMAIRE

## **FICHE N° 1** (pages 2 et 3)

Commission des finances, du budget et de la fiscalité

## **FICHE N° 2** (pages 4 et 5)

Commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

## **FICHE N° 3** (pages 6,7 et 8)

Commission des affaires sociales et des anciens combattants

## **FICHE N° 4** (pages 9 et 10)

Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

## **FICHE N° 5** (pages 11 et 12)

Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

## **FICHE N° 6** (pages 11 et 12)

Commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

## **DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE EMMANUEL**

Commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

## COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Thématique : Budget de l'action extérieure de l'Etat

### 1/ PRÉSENTATION DU BUDGET

Le budget de l'action extérieure de l'Etat représente moins de 1% du budget total de l'Etat, les marges budgétaires demeurent faibles comme les années précédentes.

Une hausse de 2% est prévu par le projet de loi de finances 2018 de notre budget qui sera affectée en priorité au crédit de sécurité et à l'entretien des bâtiments.

Il se compose principalement :

- Du programme 105 : Action de la France en Europe et dans le monde : la hauteur de ce budget reste globalement stable par rapport à la loi des finances initiale de 2017. L'effort se portera sur l'entretien de l'immobilier.
- Du programme 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires : Le budget des bourses se maintient à 110 M€ mais une réserve de 10 M€ existerait . Le budget de affaires sociales s'élève à un peu plus de 17 M€, en légère baisse pour 2018. Monsieur WARNERY signale que ce budget était voué à disparaître dans l'avenir.
- Du programme 185 : Politique culturelle et d'influence : Là aussi le budget est stable en comparaison avec la loi de finances initiale 2017, si on ne tient pas compte des annulations de crédits de juillet 2017. La subvention de l'AEFE reste stable à hauteur de 398 M€ mais les besoins ne cessent de croître. La subvention aux Alliances Françaises est en baisse de 1 M€, les travaux de sécurité ayant été réalisés et financés sur le budget 2017.
- Du programme 209 : Aide publique au développement : le budget est en hausse de 10 % .

L'AFE demande :

La création du fonds de soutien aux projets associatifs des français de l'Etranger FSPAPE.

### 2/ LE TAUX DE RÉSERVE DE PRÉCAUTION

En 2018 le taux de réserve de précaution passera de 8 % à 3 %. En 2017 une grande partie de l'annulation des crédits concernant le MEAE avait été prélevé sur les crédits de réserve. Le taux de réserve de 3 % prévu dans la loi de finances de 2018 devrait éviter de mauvaises surprises.

Les membres de la Commission se sont interrogés sur :

- Les critères d'évaluation de l'efficacité de notre réseau diplomatique ;
- La diminution de 20% sur les crédits alloués au centre de crise ;
- L'externalisation des visa qui pourraient représenter un problème de sécurité ;
- La diminution des crédits accordés à la CFE ;
- Proposition d'un rectorat dédié aux Français de l'étranger de façon à éviter tous les problèmes de détachements actuels ;
- Proposition qu'une charte de respect des droits sociaux soit imposée aux établissements conventionnés ;
- Permettre à un plus grand nombre d'étudiants de venir faire les études en France, cela étant un atout pour la francophonie et notre rayonnement ;

### Thématique : Fiscalité

La DINR a repris les activités de la DRESG pour la concentrer autour des non-résidents, améliorer le service, gérer l'augmentation des flux et assurer les moyens informatiques et humains. Un pôle accueil des usagers a également été créé, afin d'élaborer une documentation en interne, de gérer les particularités pays par pays, de traiter les télé-déclaration des particuliers et de diminuer le retraitement manuel.

La campagne 2017 marque une nouvelle progression de 10% du nombre de déclarations en lignes qui s'établissent à plus de 140 000 unités pour un total de plus de 226 000.

Si le seuil fixé pour les déclarations en ligne se monte à 15 000€ de revenus pour les déclarations de revenus 2017 faites en 2018, l'obligation sera généralisée pour l'ensemble des foyers fiscaux à partir de 2019. **Il est nécessaire pour les conseillers consulaires d'en informer leurs concitoyens.**

Cette année, l'obligation de payer par moyen de paiement dématérialisé concernera tous les appels d'imposition pour l'année 2017 supérieurs à 1000 euros. En 2019, le seuil sera abaissé à 300 euros.

Une collecte des données bancaires (IBAN) est aussi en cours. Selon l'administration, le taux de certification des données particulières des non-résidents s'élève à 73% au 31 mars 2017.

L'administration a été alerté sur le retard dans le traitement des déclarations de succession et les délais d'attente anormalement longs pour des avis d'imposition ce qui a pour effet de bloquer le règlement des successions, empêchant les arbitrages et générant des frais bancaires.

#### **Point sur les prélèvements sociaux des non-résidents concernant les revenus fonciers.**

La jurisprudence CJUE "De Ruyter" n'est applicable qu'aux impositions portant sur des revenus déclarés au titre des années 2012, 2013, et 2014 par des personnes résidentes au sein de l'Union Européenne et dans l'Espace Economique Européen (UE/EEE/Suisse).

A partir du 1er janvier 2016, les prélèvements sociaux sur les revenus du capital seront affectés au fond de solidarité vieillesse. Ils deviennent donc des prélèvements non contributifs.

Il y a eu 24 400 dossiers sur les 35 000 dossiers de réclamations, reçu par le service de l'administration fiscale, qui ont été traités. Pour les 10 500 dossiers de réclamation non encore traités par l'administration Madame SCHAEFFER MONTIEL, signale qu'une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat n'a pas encore reçu de réponse. Le point concerne la conformité à la libre circulation des capitaux prévue par les Traités européens.

Madame SCHAEFFER MONTIEL souligne enfin l'importance pour les non-résidents concernés, de compléter leur dossier de réclamation avec les justificatifs d'affiliation aux caisses obligatoires nationales de leur pays de résidence.

### **Rappel relatif aux règles d'imposition et à l'application du barème progressif et du quotient familial pour les Français de l'Etranger**

L'impôt sur le revenu en France est régi par deux principes : la progressivité et la prise en compte du quotient familial (nombre de parts) et de son plafonnement. Cependant, les non-résidents sont assujettis, sauf exception, à un minimum de 20 % de prélèvements si après application du quotient familial, leur taux d'imposition apparaît être inférieur à 20%.

Application du Barème progressif et prélèvement forfaitaire de 20%.

## COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

### Thématique : Commerce extérieur

#### 1/ « UN AMBASSADEUR, UN ENTREPRENEUR »

La commission a auditionné M.Philippe Berdou, chargé de mission attractivité au MEAE.

Ce dernier a présenté une initiative lancée par le ministère « un ambassadeur, un entrepreneur » dont l'objet repose sur une plateforme de rencontres entre ambassadeurs et entreprises, axée sur le principe d'un échange informel de quinze minutes de type speed dating. Les candidats sont sélectionnés sur une base de critères relatifs, entre autres, au degré de maturité du projet de l'entreprise.

Cette plateforme permet d'une part la mise en réseau, d'autre part elle donne la possibilité aux entreprises d'affiner leurs stratégies à l'export et d'ajuster le choix du ou des marchés cibles.

L'AFE demande :

- Qu'une étude quantifiant l'impact économique de l'initiative « Un ambassadeur, un entrepreneur » soit élaboré;
- Que les postes consulaires s'impliquent dans les initiatives locales en leur apportant un soutien effectif et leur présence, dans un but d'optimiser l'impact de ces dispositifs et de rationaliser les efforts des différents acteurs;

#### 2/ « NOUVELLES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE BUSINESS FRANCE – AIDES AUX TPE ET PME »

La commissions a reçu M. Christophe Lecourtier, nouvellement nommé Directeur Général de Business France.

Il en ressort un bilan positif: 50% des entreprises qui travaillent avec Business France génèrent par la suite un courant d'affaire. C'est d'ailleurs une spécificité de Business France puisque c'est la seule agence de l'OCDE qui soit notée à la fois sur son volume d'affaires et sur son impact.

En dépit d'une activité satisfaisante, des questions fondamentales se posent que sous-tendent les objectifs ambitieux du gouvernement à ce niveau.

En effet, le gouvernement a deux objectifs : augmenter le nombre d'exportateurs et le volume des exportations. Ces missions ne sont pas toutes de l'ordre de Business France.

D'une part l'agence n'est pas déployée en région et d'autre part cette compétence revient aux régions mêmes.

## De fait M. Christophe Lecourtier propose plusieurs pistes de réflexions :

- **La création d'un CRM** (Customer Relationship Management) commun avec les CCI et Business France qui permette de partager une même base de clients.
- Détection et formation étant de l'ordre de la compétence des régions et des chambres de commerce qui ont connaissance du terrain et de ses acteurs, **la création d'un guichet unique** par Business France permettrait d'orienter les entreprises vers l'acteur le plus efficace.
- **Décliner le concept de guichet unique pour l'étranger.** Il importe de quadriller le réseau monde et pour ce faire plusieurs options pourront être envisagées selon les caractéristiques de l'écosystème local, un retrait de Business France avec une chambre de commerce locale par exemple. L'idée étant de simplifier le système existant. En effet, le dispositif doit être ambitieux et efficace pour soutenir la forte croissance souhaitée par le gouvernement, lequel souhaite voir le nombre d'exportateurs passer de 125.000 à 200.000 dans les prochaines années.

L'AFE demande :

- L'intégration des conseillers consulaires à la plateforme en cours d'élaboration, annoncée par le Président de la République, qui a vocation à fédérer les acteurs économiques hexagonaux et des pays de résidence à l'étranger ;

## Thématique : Développement durable

### 1/ LE PRIX AMBASSADE VERTE 2017

Le Prix Ambassade Verte 2017 présentée par Mme Lucia Magnaud rédactrice « Ambassade Verte » du Ministère des Affaires étrangères(MEAE).

Le prix Ambassade Verte a pour vocation d'inciter les ambassades et consulats :

- A réduire leur impact environnemental ;
- A Faire preuve d'exemplarité en matière de gestion des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- A initier une dynamique locale ;
- A récompenser les ambassades ayant fait un effort exemplaire en la matière ;

La première édition du Prix a eu lieu en 2017.

10 projets ont été sélectionnés par le vote des 1400 agents du MEAE sur les 22 candidatures déposées. Les ambassades devaient présenter un diagnostic des émissions puis présenter un plan de réduction des émissions de GES.

Après analyse des différents critères, le jury composé de personnalités a eu à décerner trois prix :

#### **Le Prix Coup de Coeur :**

L'ambassade de Rabat au Maroc pour une meilleure maîtrise énergétique qui, dans une démarche intégrée a associé à son projet les écoles françaises et les instituts.

#### **Le Prix du Jury : (décerné Ex aequo) 20.000 €.**

L'ambassade de Brasilia au Brésil pour un réaménagement exemplaire des jardins de l'ambassade et de la résidence.

L'ambassade d'Abidjan en Côte d'Ivoire pour la récupération des déchets de bananiers, des déchets d'équipement électrique et électronique avec des start-up locales.

#### **Le Grand Prix : 30.000 €.**

L'ambassade de Windhoek en Namibie pour l'installation de 17 panneaux solaires et de 3 chauffe-eaux électriques.

## **2/ LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION SUR LA COMPENSATION CARBONE DES DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS AFE.**

La commission a reçu Monsieur Thierry Touchais, directeur général de GoodPlanet afin de déterminer la mise en œuvre de résolution.

La fondation GoodPlanet propose aux entreprises et aux particuliers de mettre en place une Stratégie Carbone Globale en trois étapes, en vue d'évaluer, de réduire et de compenser les GES :

- Evaluer les émissions de GES ;
- Réduire les GES par un accompagnement du déploiement d'un plan d'action et la sensibilisation des acteurs ;
- Compenser les GES : la fondation développe des projets dans différents pays et principalement en Inde. Elle travaille sur le terrain avec des partenaires locaux en respectant le principe de compensation solidaire. Elle a déjà construit 10.000 cuiseurs solaires et 6.000 bio-digesteurs ;

GoodPlanet a proposé un partenariat avec l'AFE qui consiste en une étude Bilan Carbone de la session plénière de février, dont les objectifs sont les suivants:

- Evaluer les émissions de GES générées par l'événement ;
- Identifier de possibles pistes de réduction pour les sessions suivantes ;
- Doter l'AFE d'un outil permettant de réaliser les prochains bilans en interne ;
- Former les équipes à l'utilisation de cet outil ;
- Evaluer les émissions de GES que l'AFE souhaitera compenser ;

### **Thématique : Emploi et formation professionnelle**

## **1/ APPLICABILITÉ DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) AUX FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

La commission a auditionné Madame CLAUDE-MOREL, Chargée de mission VAE à la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP).

Signalons qu'il existe en France différentes formes de validation des « acquis » :

- La validation des acquis professionnels
- La validation des études supérieures
- La validation des acquis de l'expérience

Toute personne peut prétendre à une VAE, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut, son lieu de résidence et son niveau de formation, dès lors qu'elle justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

L'AFE demande :

- Que les informations concernant le dispositif et les procédures de VAE soient postées sur les sites des consulats au même titre que les informations sur le dispositif de formation professionnelle pour les Français de l'étranger ;
- Que les agents consulaires soient formés pour orienter et conseiller les ressortissants français sur le dispositif VAE ;
- Que l'information soit envoyée de manière synthétique à tous les conseillers consulaires ;



• **La procédure :**

- Constitution d'un dossier de recevabilité ;
- Réalisation d'un dossier de validation ;
- Entretien avec un jury ;
- Eventuellement : mise en situation professionnelle ;

Toutefois, le dispositif reste compliqué et lourd et l'accompagnement n'est pas réglementé. La certification VAE est un « business » à part entière et les frais facturés par les certificateurs ne sont donc soumis à aucun barème.

La commission a notamment relevé que les entretiens avec les jurys se déroulent encore uniquement en présentiel, notamment en cas de certification par des ministères, ce qui ne semble pas adapté aux Français de l'étranger.

En conclusion, le dispositif gagne à être connu mais des adaptations sont sans doute nécessaires pour une large applicabilité aux Français de l'étranger.

L'AFE demande :

- Que les entretiens de validation puissent être systématiquement réalisés en visioconférence ;

## **2/ EVOLUTION DU PROGRAMME V.I.E (VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE)**

La commission a auditionné concernant la V.I.E, Monsieur Benoît TRIVULCE, directeur adjoint stratégie internationale ainsi que Monsieur Michel BAUZA, directeur V.I.E.

En 17 ans d'existence, 68 000 jeunes ont été placés dans 6.900 entreprises. Le dispositif est ouvert exclusivement aux entreprises de droit français. 8.000 entreprises sont actuellement agréées. Actuellement, environ 10.000 jeunes partent en VIE tous les ans.

Depuis 2015, la digitalisation s'est renforcée avec notamment de gros efforts sur les réseaux sociaux. Le site Civiweb centralise ([www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)) offres et demandes.

Le programme est ouvert aux jeunes de 18 à 28 ans de nationalité européenne (5% de VIE européens non français).

Le programme VIE est toujours de la compétence de Business France : information, aide au recrutement notamment pour les PME qui n'ont pas forcément de service RH adéquat, organisation de forums, accompagnement et gestion administrative des jeunes, information et sensibilisation des jeunes recrutés (½ journée à Paris), prise en charge par les agences dans les pays.

Le programme est un partenariat public-privé « gagnant-gagnant » pour toutes les parties, impliquant l'ensemble de l'écosystème local (par exemple : hébergement de bureaux dans les CCI).

Nous soulignons, ces dernières années, une augmentation positive des offres PME. De nouvelles destinations s'ouvrent et un premier VIE a été envoyé en Iran l'an dernier.

Au niveau local, des « Clubs VIE », animés par d'anciens VIE, se créent et regroupent actuellement 12.000 jeunes. Le taux d'employabilité post-VIE est en hausse. Les profils VIE sont en général des diplômés BAC+4 ou BAC+5 (85%).

La demande est potentiellement assez forte, mais il y a une capacité d'absorption plafonnée de certains pays en raison de lois d'immigration et d'accueil.

Nous avons posé la question du recours aux VIE par des TPE. Il apparaît que la gestion à distance d'un jeune est difficile à assurer par des entreprises de cette taille. Il y a toutefois des exemples de VIE à temps et coût partagé au service de plusieurs TPE. Ces formules sont en général portées par des fédérations professionnelles.

L'AFE demande :

- Le renforcement des facilités de recours aux VIE par les TPE;-
- L'élargissement du dispositif VIE aux entrepreneurs de nationalité française relevant du droit local de leur pays d'implantation;
- Qu'une surveillance accrue soit exercée à l'égard de grands groupes ayant capacité à embaucher, concernant le recours récurrent à des VIE pour des postes et fonctions dont la nature et le contenu justifieraient la création de CDI;
- Le développement du dispositif en direction de la formation en alternance pour permettre son accès à des profils BAC+2 ou BAC+3

### **3/ FORMATION PROFESSIONNELLE : POSSIBILITÉS DE MISE EN PLACE DE TÉLÉFORMATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

La Commission a également auditionné, Madame Mathilde SALLEZ, Pôle Emploi (programme formation) ; Monsieur Gabriel DANINO, AFPA ; Madame Virginie LASSALLE, AFPA ; Monsieur Jean-Claude MARFAING, MEAE ; Monsieur Annie BURGI, MEAE.

Un certain nombre de ressources en ligne existent avec, pour certaines, un accès discriminant entre demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle Emploi et les autres. Le contenu de la plateforme Emploi Store ([www.emploi-store.fr](http://www.emploi-store.fr)) et sa rubrique internationale sont accessibles à tous et en mesure d'apporter des services tout au long du projet des Français de l'étranger.

Des e-learning partenaires de qualité sont également référencés sur le site, comme ceux de France Université Numérique ou Open Classrooms. Enfin, pour engager un véritable parcours de formation, les demandeurs d'emploi inscrits ou non peuvent se connecter sur [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) et identifier les offres correspondant à leur besoin.

#### **• AFPA**

La formation à distance facilite les opportunités de formation et l'AFPA travaille au développement d'outils pour passer du présentiel à de l'enseignement à distance. L'AFPA se concentre sur des niveaux Bac ou Bac +2

Le candidat est évalué tout au long de sa formation.

Il s'agit de formations payantes finançable par le compte personnel de formation.

## • MEAE

Dispositif de formation professionnelle des Français à l'étranger.

Les demandeurs sont majoritairement des hommes de la tranche d'âge 18 et 25 ans. 56% ont au moins le niveau Bac. 75% des demandeurs ont été scolarisés à l'étranger.

La commission se félicite de la participation active et intéressée des intervenants invités qui ont manifesté leur volonté de continuer à travailler sur le sujet et sont demandeurs de retour de la part des Français de l'étranger sur les offres proposées.

Il semblerait également opportun d'opérer des synergies avec les procédures de VAE précédemment décrites.

L'AFE demande :

- Qu'une étude soit réalisée sur le budget « Etude » de l'AFE en vue du référencement exhaustif des associations et initiatives existantes, de la valorisation des bonnes pratiques et de leur mise en réseau effective ;
- Que les conseils consulaires Emploi & Formation intègrent les associations et initiatives référencées dans le cadre de l'étude ;
- Que les ambassades et postes consulaires soient incités à s'impliquer activement à la mise en place de conventions de soutien et de reconnaissance de telles associations ;
- Qu'un appel d'offre soit lancé par la commission CEDDEF pour la réalisation de l'étude sur la base du cahier des charges établi par la commission et joint en annexe de la résolution ;
- Qu'un budget de 8.000 € maximum soit alloué pour la réalisation de l'étude mise en place par le prestataire présélectionné par la commission ;

## 4/ LES PROGRAMMES ERASMUS+ DÉDIÉS AUX APPRENTIS

## 5/ SITUATION DE L'EMPLOI DES JEUNES CHERCHEURS POST DOCTORANTS EN FRANCE ET MOTIVATIONS D'EXPATRIATION

*N'ayant pour l'instant pas eu accès au compte rendu des commissions concernant les deux points ci-dessus, nous vous ferons parvenir une synthèse dès que possible.*

## 6/ CAHIER DES CHARGES POUR APPEL D'OFFRE EN VUE D'UNE ÉTUDE SUR LE RÉFÉRENCIEMENT EXHAUSTIF DES ASSOCIATIONS ET INITIATIVES EXISTANTES EN MATIÈRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (TRAVAUX DE LA COMMISSION DE MARS 2017)

La Commission préconise la réalisation d'une étude afin de connaître l'ensemble des dispositifs existants en termes de soutien à l'emploi de nos compatriotes à l'étranger.

Cette étude doit permettre d'identifier de nouvelles solutions afin de valoriser, encourager et fédérer les actuels dispositifs d'aide et de susciter la mise en place d'initiatives là où le besoin existe ou émerge.

## **Objectifs de l'étude :**

### **Cette étude devra fournir les éléments suivants :**

1. Répertorier les dispositifs existants en termes de structures d'aide à l'insertion professionnelle auprès de nos compatriotes à l'étranger et de soutien à la mobilité internationale. Ces initiatives doivent avoir, entre autres, pour mission :

- Informer et accompagner les demandeurs d'emploi francophones
- Favoriser la transition professionnelle, la valorisation de la mobilité professionnelle, la création d'entreprise dans les pays d'accueil concernés
- Animer les séminaires, ateliers et actions de communication visant au retour à l'emploi, la création d'entreprise et à la formation professionnelle

2. Identification de solutions afin de pérenniser l'action des structures d'aide à l'insertion professionnelle qui, faute de ressources publiques, rencontrent des difficultés dans leur autofinancement.

3. Identification des partenariats à développer afin de soutenir les réseaux sur l'emploi à l'étranger, en particulier en lien avec le monde de l'entreprise.

4. Recommandations pour la mise en place d'une plateforme d'accompagnement afin d'aider les personnes en recherche d'emploi à l'étranger.

5. Recommandations afin de valoriser les synergies entre conseils consulaires chargés de l'emploi et de la formation, conseils économiques des Ambassades, services consulaires et initiatives pour l'emploi existantes dans un même pays afin de mutualiser les informations.

### **Périmètre géographique :**

Tous les pays du monde où les français de l'étranger sont répertoriés et résident.

### **Profil du prestataire demandé pour la conduite de l'étude :**

- Expert ou société spécialisée dans l'accompagnement des transitions liées à la mobilité internationale, en matière d'emploi et de formation ;
- Excellente connaissance des thématiques liées à l'expatriation ;
- Excellente connaissance des acteurs institutionnels et du tissu associatif à l'étranger. Maîtriser les savoir-faire méthodologiques nécessaires à ce type d'étude.

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

### Thématique : Handicap

*Audition de Mme Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des personnes handicapées*

*Mme Karine Martinon, cheffe de Cabinet chargée de la communication et des relations avec le Parlement et les élus, conseillère diplomatique de la Secrétaire d'Etat.*

Le 20 septembre 2017 un Comité Interministériel du Handicap (CHI) a été réuni sur le thème « Vivre avec un handicap au quotidien ». Ce comité a travaillé sur 5 grands axes :

- Accéder à ses droits plus facilement,
- Etre accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université,
- Accéder à un emploi et travailler comme les autres
- Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé
- Etre acteur dans la cité : s'y déplacer, accéder aux loisirs, au sport et à la culture.

Durant la commission trois thèmes majeurs ont été abordés sur la question de l'accompagnement des handicapés qui souhaitent s'établir à l'étranger :

### **1/ LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LE RÉSEAU**

La circulaire 2017-137 du 4 août 2017 précise tous les droits et démarches à effectuer pour les élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement français à l'étranger et les devoirs des établissements du réseau.

La commission a soulevé le problème de la formation des accompagnants à la scolarisation des Elèves en situation de Handicap recrutés par les familles à l'étranger.

### **2/ LE STATUT INTERNATIONAL DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP**

Le gouvernement travaille sur un projet de statut international de l'étudiant en situation de handicap.

### **3/ LA QUESTION DE LA MISE À NIVEAU DES ALLOCATIONS ADULTE ET ENFANT HANDICAPÉS À L'ÉTRANGER AVEC LA FRANCE**

Proposition d'une résolution portant sur la mise à niveau des allocations adulte et enfant handicapés avec la France.

## Thématique : Handicap

*Audition de Mme Élise Debies, Directrice des relations internationales et de la coordination de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) Mme Diane Gontier, Chargée de mission auprès de la directrice.*

### 1. Sécurité sociale

Les prestations étant des avantages personnels, Les organismes de sécurité sociale sont tenus de prendre toutes leurs dispositions pour en assurer le paiement au titulaire même de l'avantage.

### 2. Prestation vieillesse

Les prestations de vieillesse ont un caractère viager, les assurés doivent donc produire à leur caisse une attestation d'existence. Le contrôle a pour but de justifier la créance et d'éviter les paiements indus.

### 3. Mutualisation de la gestion des régimes

Cela permet :

- De Faciliter les obligations à la charge des assurés (possibilité d'envoyer qu'un seul certificat de vie)
- D'échanger des informations automatiquement sur les décès entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg.

## Thématique : Affaires sociales (DFAE)

*Audition M. Jean-Claude MARFAING, chef de la Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (MA-SAS).*

*Mme Annick BURGY, rédactrice chargée de la CFE, des centres médicaux sociaux, des subventions OLES et autres organismes.*

*Mme Stéphanie BELOUIN, rédactrice chargée des aides sociales (CCPAS).*

### 1. L'aide sociale directe au titre des CCPAS

- Bilan comparatif des campagnes CCPAS 2016-2017
- Personnes âgées au cœur du dispositif : 44% du budget global.
- Bénéficiaires en baisse régulière, - 3% en 2016 par rapport à 2017 avec - 115 personnes.
- Périodes plus longues de cotisation, départs à la retraite plus tardifs, population mieux protégée.
- Allocation enfants handicapés (AEH) : nombre total 484 bénéficiaires avec une augmentation de 35 allocataires (+8%).
- Stabilité du nombre de bénéficiaires au titre de l'enfance en détresse (SMSE), mais revalorisation des montants accordés mensuellement avec + 74 430 €.
- Les taux de base ont majoritairement été revalorisés.
- Le budget global validé lors de la commission permanente du 03/03/2017 a augmenté de 296 580€.

## 1. Subventions aux Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité (OLES)

Les trois critères d'éligibilité étant très stricts, le ministère enregistre moins de demandes de subventions.

Rappel des critères :

1. Complémentarité avec l'action sociale du Consulat et relais géographique
2. Dynamisme dans la recherche de nouvelles sources de financement
3. Transparence et qualité du dialogue avec les services consulaires

Les subventions accordées depuis 2015 sont stables :

- 2015 : 409 100€ accordées à 91 organismes (sur 93 demandes)
- 2016 : 402 450€ accordées à 87 organismes (sur 96 demandes)
- 2017 : 381 240€ accordées à 77 organismes (sur 88 demandes)

## Thématique : Retour en France

Audition de M. Hubert VALADE, Président de France Horizons et Mme Marie-Pascale AVIGNON VERNET, Vice-Présidente. [www.france-horizon.fr](http://www.france-horizon.fr)

### 1. Revenir en France par ses propres moyens

Le Guide du retour en France <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/le-retour-en-france/avant-le-retour-conseils-et/> du ministère des Affaires étrangères recense des conseils et les formalités à accomplir. Une fois sur le territoire français, le SIAO redirige ensuite vers l'un des établissements ou vers une autre structure adaptée aux besoins.

France Horizon permet l'accueil de personnes francophones ou non francophones, seules ou accompagnées de leur famille.

### 2. Revenir en France dans le cadre d'un rapatriement d'urgence

Lorsque le retour est organisé par le ministère des Affaires étrangères, l'accueil est assuré par France Horizon qui effectue un diagnostic de la situation personnelle et familiale. En fonction de la situation, un hébergement et un accompagnement adapté à l'insertion sociale et professionnelle seront mis en place.

La prise en charge de France Horizon se décline en

- accès à l'hébergement et au logement
- accompagnement administratif
- accompagnement vers l'insertion professionnelle

## Thématique : La protection sociale

Audition de Madame Séverine Salgado, Cheffe de la Division des affaires communautaires et internationales (direction de la Sécurité sociale, Ministère des solidarités et de la santé).

### 1. Suppression du régime social des indépendants

Le RSI est le deuxième régime de protection sociale en France. En 2016, il comprenait 2,8 millions de cotisants dont 40% de micro-entrepreneurs.

A compter du 1er janvier 2018, la protection sociale des travailleurs indépendants sera confiée au régime général.

- Comme pour les travailleurs salariés, les prestations seront servies par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) et les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et les URSSAF procéderont au recouvrement des cotisations.
- Toutefois, les travailleurs indépendants bénéficieront d'une organisation particulière au sein des organismes gestionnaires du recouvrement et de l'assurance vieillesse afin de leur permettre de conserver un interlocuteur unique.
- Ils continueront à bénéficier des règles actuelles et des taux de cotisations.
- Le congé de maternité sera maintenu sous réserve du rapprochement éventuel de certaines prestations.

### 2. Les principales mesures de soutien des entrepreneurs

Il est prévu :

- une année blanche de cotisations pour les créateurs et repreneurs d'entreprises si les revenus sont inférieurs à 40 000 €,
- une diminution des charges est également envisagée pour les autres créateurs d'entreprises ainsi que le doublement du plafond du régime de la micro entreprise,
- les plafonds seront portés respectivement à 170 000 € pour la vente de marchandises et à 70 000€ pour une prestation de service.

Concernant Les impacts pour les Français établis hors de France La coordination des régimes de protection sociale des travailleurs indépendants sera facilitée :

- États avec lesquels la France coordonne le régime des indépendants,
- Espace économique européen,
- Conventions bilatérales : Andorre, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Corée, Etats-Unis, Inde, Japon, Maroc, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Québec, Saint Pierre et Miquelon, Tunisie.

Le retour en France des entrepreneurs sera également facilité.

### 3. Les défis de la couverture sociale en Europe (Brexit)

L'état d'avancement du processus de sortie :

- Suite à la notification de l'article 50, le 29 mars 2017 : ouverture de la période de deux ans de négociation de l'accord de sortie
- Durant cette période, le RU reste un État membre à part entière
- Négociation par la « Task force, article 50 »
- A l'issue de ce délai, négociation de l'accord réglant les relations futures du RU avec l'UE
- Les points de vigilance pour les autorités françaises
- Les quatre libertés, notamment la liberté de circulation
- La non discrimination sur la base de la nationalité
- Le maintien des droits acquis et l'exportabilité des pensions
- Les soins de santé des pensionnés